

FONDATION



Information aux administrés

Le label de la Fondation du Patrimoine

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier et vous avez un projet de restauration ?

La Fondation du Patrimoine permet à un propriétaire de bénéficier d'une **déduction fiscale** de 50%* et d'une **aide financière** s'élevant à 2%** du montant des travaux.

Pour être éligibles, les travaux doivent concerner un bien ayant un **intérêt patrimonial** (ferme, grange, maison de village, manoir rural, four, fontaine, pigeonnier, puits, jardin, bâtiment industriel, etc.), situé dans une **commune de moins de 20.000 habitants** ou dans un **Site Patrimonial Remarquable** et **visible depuis l'espace public**. Les travaux doivent respecter les **prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Pour bénéficier du label, contactez la Délégation Régionale Occitanie-Méditerranée de la Fondation du Patrimoine au 09 63 57 44 06 ou par mail à occitaniemed@fondation-patrimoine.org



*la déduction fiscale peut atteindre 100% du montant des travaux si le propriétaire a obtenu au moins 20% de subventions, par exemple dans le cadre d'une « Opération Façade »

**l'aide financière peut atteindre 20% du montant des travaux si le propriétaire paie moins de 1.300€ d'impôt.